

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DEVE 149 Dénomination « square Georges SARRE » attribuée à l'espace vert situé 5, avenue Jean Aicard (11e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation à la dénomination des voies de Paris ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « square Georges SARRE » à l'espace vert situé 5, avenue Jean Aicard (11e).

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « square Georges SARRE » est attribuée à l'espace vert situé 5, avenue Jean Aicard (11e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO